



Règles de conduite à observer obligatoirement à l'intérieur du parc de planches à roulettes et patins à roues alignées

- Seuls les planches à roulettes et patins à roues alignées sont autorisés dans le parc ;
- **Tous les usagers doivent obligatoirement porter les équipements de protection soit, le casque protecteur, les coudières, les genouillères et les protège-poignets ;**
- **Les heures d'ouverture sont de 10 h à 20 h tous les jours de la semaine;** le parc est fermé lors des journées pluvieuses ou lorsque la surface est mouillée ;
- **Les utilisateurs doivent être âgés d'au moins 5 ans ;**
- Tout contenant de verre est interdit à l'intérieur et à l'extérieur du parc ;
- Aucun utilisateur n'est autorisé dans le parc sans la présence d'un surveillant désigné par la Ville ;
- Tous les utilisateurs doivent respecter les consignes dictées par le surveillant ;
- L'ajout d'un obstacle ou de tout autre module est interdit ;
- Aucun module ou mobilier urbain ne doit déborder du terrain clôturé ;
- Maintenir le bruit au minimum ;
- Il est interdit d'utiliser le parc si l'état du terrain est dangereux ou si les modules sont endommagés ;
- **Une seule personne à la fois peut utiliser la rampe ;**
- **L'accès est interdit aux bicyclettes (comprenant les modèles de type BMX) ;**
- **Il est interdit de pratiquer des jeux dangereux ;**
- Tout événement organisé à l'intérieur du parc doit recevoir l'approbation préalable du directeur du Service Sports et Plein air;
- Les spectateurs sont admis à l'intérieur du parc mais ils doivent se tenir dans la zone réservée à cette fin.

SANCTION

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement peut être expulsé du parc et en être interdit.